



CONSEIL MUNICIPAL du 19 mai 2026

Présents : 25	L'an deux mille vingt-six, le 19 mai , à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire . <u>Étaient présents</u> : M. Bruno BENOIT, Mme Noëlle BICHON, M. Bruno CHICOISNE, M. Nicolas CLÉMENTCEAU, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, M. Marc DUREAU, Mme Magalie GARNIER, M. Bruno GOHIN, M. Alexis GOUGEON, M. Wilfried HERBERT, M. Christophe HUNAUULT, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Océane LEHY, Mme Amandine LEPESTEUR, Mme Marina LUCAS, M. Ludovic MOREAU, Mme Sophie PANNETIER, Mme Clémentine PEREIRA-JAHAN, Mme Charlotte SCELO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Laurent TEMPLÉ, M. David VOITON, Mme Nadine YOU. <u>Étaient absentes excusées</u> : Mme Stéphanie MICHALET, Mme Annie WALGRAEF (ayant donné pouvoir à M. Ludovic LEDUC). <u>Assistait également au titre des services</u> : Mme Marie LE ROUX, DGS, Mme Laëtitia PAYEN, DGA. <u>Secrétaire de séance</u> : M. Nicolas CLÉMENTCEAU <u>Date de la convocation</u> : 12 mai 2026
Excusés : 2	
1 pouvoirs	
Absents : 0	
Votants : 26	
En exercice : 27	
Délégation certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu,	
Le 22 mai 2026,	
Publiée, le 22 mai 2026,	
Notifiée, le 22 mai 2026.	
Délégation n°260519_17	<u>RESSOURCES HUMAINES</u> <i>Approbation du relevé de décisions de l'audit de la crèche</i>

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un audit a été réalisé à la Crèche en début d'année 2026 et a conduit à des décisions du COPIL qui doivent désormais être entérinées par le Conseil municipal :

- Arrêt des repas fournis,
- Principe général de pause non rémunérée (sauf pause de 20 minutes en journée continue conformément au règlement intérieur),
- Arrêt des 15 minutes de travail à l'ouverture et fermeture hors présence enfants.

La commission Enfance Jeunesse a également été mobilisée dès son installation pour modifier le règlement intérieur de la crèche (nombre de semaines de vacances pour les familles, modalités pratiques pour l'adaptation, dispositions contractuelles pour mise à jour automatique du QF...).

13 fiches actions ont été mises en place, avec précisions des (co-)pilote(s), et seront suivies collectivement tous les deux mois.

De manière globale, les changements organisationnels auront lieu à titre expérimental et feront l'objet d'un bilan à 6 mois et 12 mois.

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition de Madame le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération du 16 décembre 2025 approuvant la modification du règlement intérieur des services municipaux,

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 10 mars 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (26 votants) :

► **DÉCIDE** de la suppression de la prise en charge des repas fournis aux professionnelles de la Crèche à titre d'avantage en nature ;

► **DÉCIDE** que, à compter de septembre 2026, la pause méridienne à la Crèche sera d'une durée minimale de 45 minutes et d'une durée maximale d'1h30 conformément au règlement intérieur sauf pause de 20 minutes en journée continue qui serait dûment justifiée par les nécessités de service.

Nicolas CLÉMENCEAU
Secrétaire de séance



**Le Maire,
Nadine YOU**

